

CIGNA HEALTHY WORKING LIFE^{MS}



Questions concernant le coaching professionnel pré-invalidité

Qu'est-ce qu'un coach professionnel ?

Les coachs professionnels sont des professionnels formés pour offrir des conseils et une assistance technique aux personnes faisant face à des difficultés au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Comment puis-je bénéficier de l'aide d'un coach professionnel ?

Le coach discutera avec vous des soucis et difficultés que vous éprouvez éventuellement au travail en raison d'une blessure ou d'une maladie, à l'exclusion des états découlant des accidents de travail. Le coach peut évaluer vos besoins relatifs à votre état de santé et vous conseiller sur les différentes façons d'exécuter votre travail en toute sécurité.

Le coach peut aussi recommander de nouveaux outils ou équipements dont Cigna assumera les frais une fois que votre employeur confirme sa sûreté sur le lieu de travail.

Quels renseignements Cigna partagera-t-elle avec mon employeur ?

Il se peut que le coach contacte votre employeur concernant toutes restrictions ou limitations de travail. Le coach respectera les règles en ne partageant avec votre employeur que les informations « minimales nécessaires » et seulement après avoir reçu votre autorisation signée.

Quels sont les frais associés à ce service ?

Ce service vous est fourni gratuitement et Cigna peut assumer, dans certaines limites, les frais de nouvel équipement, d'appareils ou de vêtements recommandés par le coach.

Pourquoi dois-je signer un formulaire d'autorisation ?

Un formulaire d'autorisation signé permet au coach de communiquer avec votre prestataire de soins de santé et les autres sociétés affiliées avec lesquelles Cigna collabore dans la fourniture de services. Si le coach a besoin de contacter une autre société, il vous le fera savoir et expliquera pourquoi. L'autorisation est valide un an mais peut être annulée à tout moment.

Est-ce que mon employeur/superviseur saura que je communique avec le coach ?

Votre employeur peut être informé du fait que vous avez accès à ce programme. Dans certains cas, le coach peut vous soutenir directement sans impliquer continuellement votre employeur ou votre superviseur.

Si le coach recommande un certain équipement ou autres modifications (tel qu'un horaire de travail modifié), il ou elle élaborera avec vous un plan de communication avec votre employeur ou superviseur concernant vos besoins. En outre, le coach ne partagera aucune information concernant votre état de santé ou votre diagnostic sauf si vous avez partagé ces informations au préalable.

Together, all the way.[®]



Offert par : Life Insurance Company of North America, Cigna Life Insurance Company of New York et Connecticut General Life Insurance Company.

« Cigna », le logo « Tree of Life » et « Together, all the way. » sont des marques de service déposées et « Healthy Working Life » est une marque de service de Cigna Intellectual Property, Inc., utilisées sous licence par Cigna Corporation et ses filiales actives. Tous les produits et services sont fournis par ou par l'entremise de ces filiales actives, y compris Life Insurance Company of North America et Cigna Life Insurance Company of New York, et non par Cigna Corporation.